



CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST

Siège : Maison des Associations Saint-Germainaises - 3, rue de la République
78100 Saint Germain en Laye

Site d'entraînement : Piscine de Saint Germain en Laye - Avenue des Loges

Site internet : www.cno-stgermain.com

Le 19 décembre 2017

Chers adhérents, Chers parents,

Nous vous convions **le vendredi 2 février 2018 à 20h00 à la Salle des Arts de la Maison des Associations**, 3 rue de la République, à assister à :

- **une Assemblée Générale Extraordinaire** réunie en vue d'entériner une modification des statuts du Cercle des Nageurs de l'Ouest proposée par son Conseil d'administration,
- qui sera suivie par **l'Assemblée Générale ordinaire 2016-2017** du Cercle des Nageurs de l'Ouest.

Parkings recommandés : Château (payant) ou Piscine.

Si vous le pouvez, venez à partir de 19h45 pour faciliter l'émargement.

La nouvelle version proposée des statuts est accessible sur le site du CNO www.cno-stgermain.com.

L'ordre du jour de l'assemblée générale 2016-2017 est le suivant :

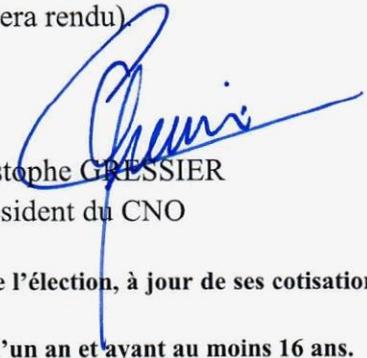
- Rapport moral du Président du CNO,
- Rapport du Trésorier,
- Rapport de l'Expert-comptable,
- Renouvellement du Tiers sortant,
- Questions diverses (à faire parvenir au secrétariat du CNO au plus tard le 19 janvier 2018),
- Remise de récompenses aux nageurs titrés en 2016-2017,
- Remerciements.

A l'issue de l'AG les membres du nouveau Conseil d'administration procéderont à l'élection du bureau.

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Conseil d'administration du CNO, vous êtes prié(e) de vous faire connaître avant le 19 janvier 2018 par courrier ou par mail auprès du Secrétariat du CNO (Mme J. HERBELET-7, chemin de la Marnière-78240 CHAMBOURCY, jacqueline.herbelet@orange.fr). **Pour être éligible au conseil d'administration vous devez être licencié au club depuis au moins un an.**

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée générale en déléguant votre pouvoir à un électeur (si vous êtes présent, votre pouvoir vous sera rendu).

Nous terminerons la soirée autour du verre de l'amitié.


Christophe GRESSIER
Président du CNO

NOTA

- **Est électeur tout membre actif, adhérent depuis un an au jour de l'élection, à jour de ses cotisations.** Les mineurs de moins de 16 ans sont représentés par leurs parents ou tuteurs.
- **Est éligible au Conseil tout électeur licencié au club depuis plus d'un an et ayant au moins 16 ans.**
- Une personne ne peut détenir plus de 10 pouvoirs.

POUVOIR

Je soussigné(e).....

Déclare autoriser M.....

A prendre toute décision en mon nom lors des deux Assemblées Générales du CNO le vendredi 2 février 2018.

Fait à Le

**Faire précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »**

Signature.....